



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19
présents : 12
votants : 16

L'an deux mil vingt quatre
le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 18 juillet 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger

ABSENTS EXCUSES : Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir donné à M. AUTISSIER Bertrand, Mme JACQUET Henriette (pouvoir donné à M. RIGOUDY Daniel, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir donné à M. BOITON Roger),

ABSENTS : M. LEICHER Jean-Luc, M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. AUTISSIER Bertrand

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 43

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer différents postes afin de faire face au besoin de personnel à l'école Paul Vincensini.

POSTE N°1 – AGENT D'ENTRETIEN ET PÉRISCOLAIRE

Grade : Adjoint technique

Temps de travail : Temps non complet (35/35^{ème})

Motivation de la création de poste : Renouvellement d'un poste déjà existant à l'heure actuelle.

POSTE N°2 – AGENT D'ENTRETIEN ET PÉRISCOLAIRE

Grade : Adjoint technique

Temps de travail : Temps non complet (28/35^{ème})

Motivation de la création de poste : Renouvellement d'un poste déjà existant à l'heure actuelle.

POSTE N°3 – ATSEM

Grade : ATSEM ou Adjoint technique

Temps de travail : Temps complet

Motivation de la création de poste : L'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Paul Vincensini impliquera d'avoir une ATSEM supplémentaire à temps-plein contre un mi-temps actuellement.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

CONSIDÉRANT :

- Les besoins en personnel pour assurer le bon fonctionnement des services communaux de l'école Paul Vincensini,
- La décision de l'ouverture d'une nouvelle classe nécessitant du personnel supplémentaire pour assurer l'encadrement des enfants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 15 VOIX POUR ET UN NON-VOTANT (Mme BIEUVELET LAETITIA)

DÉCIDE les ouvertures de postes telles que décrites ci-dessus,

DIT que ces postes seront intégrés aux cadres d'emploi d'adjoint technique ou ATSEM selon les profils,

DIT que la rémunération sera fixée conformément aux indices et échelons en vigueur pour les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et ATSEM,

DIT que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du poste créé seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices futurs,

AUTORISE Madame la Maire effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir ce poste, y compris le lancement des procédures de recrutement et la signature des contrats correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 23 juillet 2024.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 24./07/2024

- après télétransmission électronique le 24./07/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 25./07/2024